



## Mairie de Charensat

### Réunion du 03 Mars 2016

**Présents :** MM. BACCONNET – BARRIERE - BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET - LENOBLE - MOUILLET - MOURLON - POUCHOL - SENETAIRE.

**Absents excusés :** DEBOUDARD (pouvoir à Mme LENOBLE) - DUBOISSET (pouvoir à Mme BACCONNET) -

**Date de convocation :** 25/02/2016

L'an deux mil seize, le 03 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

**Remarques sur compte-rendu de la réunion du 28/01/2016 :** aucune observation.

**Approbation de ce compte-rendu :** abstention : 4 – pour : 9

### QUESTIONS DEBATTUES

**Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires**

**-Préparation budget primitif 2016 :** les taxes étant au même taux depuis 2011, Mr le Maire propose d'appliquer une légère augmentation des taxes locales, à savoir :

\* taxe d'habitation : de 8,94 % à 9,00 %

\* taxe foncière bâti : 15,51 % à 15,60 %

\* taxe foncière non bâti : 53,33 % à 53,40 %

Vote : contre : 4 – pour : 9

Mr le Maire propose de maintenir le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 0,95 €.

**-Convention hivernale :** Mr le Maire explique que le Conseil Départemental a établi une convention avec la commune pour les interventions relatives à la viabilité hivernale sur certaines sections de routes du réseau départemental. La Commune de Charensat est autorisée à assurer des prestations de service sur une partie du réseau D.

**-Smadc, projet de schéma départemental de la coopération intercommunale :** Mr SENETAIRE lit le projet transmis par le SMADC qui souhaite que toutes les communes qui appartiennent au territoire du SMAD des Combrailles soient intégrées à une Communauté des Combrailles, à savoir St-Julien-Puy-Lavèze, St-Ours-Les-Roches et Pulvérières à la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon au projet préfectoral n° 8 et la commune de Charbonnières-les-Varennes soit intégrée à la Communauté de communes de Côtes de Combrailles et Manzat communauté + les 8 communes de Menat au projet préfectoral n° 10.

**-DETR 2015 :** Monsieur le Maire fait part qu'il a eu rendez-vous ce jour avec le SIVOM d'Auzances, le S.I.E.G. et Mr DASSAUD pour les travaux de la desserte de La Gorce à La Brande afin de se mettre en accord pour la planification de ceux-ci qui doivent commencer dans les jours prochains. Il est à noter que le problème dans le village n'est pas résolu, Mme BASCOBERT n'ayant toujours pas contacté le notaire.

**-Révision loyer de Mlle DUBOSCLARD Elodie :** le loyer arrivait à échéance le 1<sup>er</sup> mars, et il n'y aura pas d'augmentation puisque l'indice de référence a même légèrement diminué. Le loyer reste donc inchangé, soit 352,90 € mensuel.

**-Suivi juridique et contentieux :**

\*1<sup>er</sup> point : contentieux COURTADON/COMMUNE, lecture des courriers de l'avocat de Mr Jean-Michel COURTADON, Mr le Maire propose d'entamer une procédure pour défendre les intérêts de la commune sur ce dossier dont la prise en charge de l'avocat serait couverte par notre protection juridique. Le montant des frais et honoraires de l'avocat sont de 696 € pour un recours précontentieux et 1 392 € pour une procédure au fond devant le Tribunal administratif. La convention a été établie par le Cabinet d'avocats pour le recours précontentieux à 696 €.

\*2<sup>ème</sup> point : la suspension du permis de construire passe à l'audience du Tribunal Administratif mardi 8 mars à 10h15. A la suite des conclusions de cette audience et à la décision finale, voir pour redéposer un nouveau permis de construire et faire les démarches pour déposer un dossier de subvention.

**-Bulletin municipal :** cette année, les bulletins ont été diffusés par La Poste et ils n'ont pas été laissés dans les résidences secondaires (ils peuvent les récupérer en mairie). Certains se sont décollés, le signaler en mairie si c'est le cas, ils seront refaits.

**-Courriers et devis divers :**

\*Demande du Comité de Jumelage pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire des clubs sportifs de l'AS Charensat et le SV Hohentengen : utilisation du préau et de la cour de l'école et gratuité de la salle polyvalente.

\*Convention avec l'AAPPMA de Pontaumur pour la mise à disposition de la réserve du Bourg, utilisée uniquement pour la production de truitelles qui seront déversées dans les ruisseaux gérés par la Société.

\*Devis de Thierry GUILLOT pour curage réserves incendie de Troissagnes et Mazière pour un montant H.T. de 1 045 € et 1 254 € T.T.C. Ces travaux seront effectués par Frédéric BASCOBERT.

\*Devis de NEVADIS-LEADER COLLECTIVITE pour la pose de miroirs au Puy-la-Meule, au stop chez Mme DAFFIT, et sortie derrière l'église d'un montant H.T. de 211,47 € l'unité.

Mme LENOBLE signale le problème aux Collanges en ce qui concerne le « cédez le passage » et pense qu'il vaudrait mieux laisser une priorité à droite.

\*Vidange étang de Chancelade : prévue sur le week-end du 11 novembre 2016. Plusieurs pisciculteurs ont été contactés et la commission se réunira rapidement dès que l'on aura reçu 2 ou 3 devis.

\*Réponse de la DDT de Lempdes, pour information à la mairie, suite à un courrier du GAEC CHARTIER de Biollet (CHAFFREIX Yoann) concernant la parcelle C n° 1334 en amont de l'étang des Persats. Cette parcelle est naturellement de type zone humide, donc soumise à des inondations et engorgements.

\*Réponse de Mr le Sous-Préfet de Riom, copie pour information à la mairie, suite à la lettre du 25/01/2016 des conseillers minoritaires (chez Mme Danielle LENOBLE) sur le déroulement des réunions du CM, qui ne peut que veiller sur la légalité des actes transmis mais n'a pas la possibilité de s'immiscer dans les débats.

\*Courrier de la Communauté de Communes qui nous donne les coordonnées d'une personne qui recherche du terrain de 2 ha à 20 ha pour un projet agritourisme.

\*Courrier de Mr Lionel BOBIER qui informe qu'il a réglé la facture d'assainissement de 2015 comme il lui était demandé sur la lettre du 05/02/2016, mais réitère sa demande pour l'installation d'un regard en limite de propriété pour son assainissement gratuitement.

\*Point sur dossier mise aux normes des captages par le maître d'œuvre retenu (SECAE) : il va lancer prochainement l'appel d'offres pour le gros lot « clôture » et le reste se fera sur factures, ceci afin de bloquer la subvention du Conseil Départemental et demander celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

\*Lampe à prévoir au carrefour à Chez Fréret suite à l'extension électrique aérienne demandée pour le PC du GAEC COTTET.

\*Plusieurs questions sont posées en fin de séance par Mme LENOBLE, à savoir si les caméras de surveillance sont mises en place, où en est la WIFI, et si l'on a une réponse du Service des Domaines pour le restaurant. Ces dossiers sont en cours.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,